



Québec, le 18 décembre 2015

Madame Liz Baker  
Avocate générale et secrétaire  
Direction générale des services juridiques, de secrétariat  
et de registraire  
Office des transports du Canada  
15, rue Eddy  
Gatineau (Québec) K1A 0N9

Objet : Appui au déplacement du corridor ferroviaire dans le cadre du projet Turcot

Madame,

En lien avec la démarche entreprise par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) auprès de l'Office des transports du Canada, le ministère des Transports du Québec (MTQ) tient à manifester son appui au déplacement des voies ferroviaires vers le nord, dans le cadre du projet Turcot.

Le déplacement vers le nord du corridor de transport, qui comprend à la fois le réseau autoroutier et le réseau ferroviaire adjacent du CN, entre l'échangeur Montréal-Ouest et l'échangeur Turcot, a toujours fait partie intégrante du projet Turcot. La réalisation du projet actuel est indissociable de ce déplacement.

Il est important de souligner que l'échéancier pour la réalisation du projet d'ici 2020 est très serré. Les travaux du CN font partie de l'échéancier critique. Le début de ceux-ci a d'ailleurs été devancé à 2016 car ils doivent être réalisés avant certains travaux.

### **Description du projet**

L'échangeur Turcot constitue une plaque tournante en ce qui a trait à la circulation routière dans la région de Montréal, puisqu'il permet de relier les autoroutes 15, 20 et 720, en plus de faciliter l'accès au pont Champlain. Il constitue également un lien essentiel entre l'aéroport international et le centre-ville de Montréal. Après 45 ans de service, l'échangeur Turcot, qui est l'un des plus importants du Québec et sur lequel circulent quotidiennement plus de 300 000 véhicules, doit être reconstruit dans les meilleurs délais, puisque les structures en place sont à la fin de leur vie utile.

...2

Le projet Turcot est actuellement le plus grand projet routier au Québec. Il s'inscrit dans un vaste secteur de sept par trois kilomètres et se situe dans cinq arrondissements de la Ville de Montréal, ainsi que dans les villes de Westmount et Montréal-Ouest. Le projet Turcot inclut la reconstruction des échangeurs Turcot, Angrignon, De La Vérendrye et Montréal-Ouest, ainsi que les tronçons des autoroutes 15, 20 et 720, de même que la relocalisation des voies ferrées du CN.

En 2003, l'acquisition par le MTQ de la cour de triage désaffectée du CN a permis de concevoir un projet faisant écho aux préoccupations des municipalités impliquées, des nombreux partenaires, dont le CN, ainsi que des organismes du milieu et de la population concernée.

Le projet en cours offre de nombreux avantages, autant pour sa réalisation que dans sa finalité, notamment :

- le maintien de la circulation ferroviaire et routière durant la reconstruction;
- la limitation des travaux au-dessus et à côté des voies ferroviaires en service;
- le désenclavement de 365 000 m<sup>2</sup> d'espace développable dans le secteur de la cour Turcot à la fin des travaux;
- la reconstruction d'infrastructures routières de qualité et sécuritaires, selon les normes routière et sismique, et ce, dans une perspective de durée de vie de 75 ans;
- une diminution des frais d'entretien des infrastructures pour les générations futures;
- le désenclavement de 400 000 m<sup>2</sup> d'espace développable dans le secteur de la cour Turcot à la fin des travaux;
- une bonification de l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques par l'ajout d'une bande verte d'une moyenne de 30 mètres de largeur;
- le rétablissement des voies inversées de l'autoroute 20, dans le sens usuel de la circulation;
- la création de nouveaux liens municipaux, permettant une ouverture entre les différents quartiers;
- l'ajout de près de 20 km de voies réservées pour le transport collectif;
- l'aménagement d'un parcours distinctif d'entrée de ville, entre l'aéroport international et le centre-ville de Montréal;
- une contribution au développement socioéconomique de la région de Montréal.

### **Consultations et environnement**

Depuis 2004, plus de 120 activités publiques d'information, de concertation et de consultation ont eu lieu dans le cadre du projet Turcot. Toutes ces activités ont toujours présenté le déplacement du corridor ferroviaire vers le nord comme partie intégrante du projet. En 2009, le projet a fait l'objet d'un processus d'enquête et d'audience au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) du Québec. À cette occasion, 105 mémoires ont été déposés. Ce processus rigoureux permet de consulter les citoyens sur le projet à réaliser et de recueillir leurs commentaires et préoccupations. À la suite de ces consultations, le MTQ a apporté des modifications au projet afin de répondre aux préoccupations de la population. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a ensuite recommandé au gouvernement de délivrer le certificat d'autorisation au MTQ pour la réalisation du projet, par l'intermédiaire du Décret environnemental 890-2010 qui est assorti de 18 conditions. Le projet Turcot répond à l'ensemble de ces conditions, dont six sont liées à la construction ou à l'exploitation des voies ferrées du CN.

Encore aujourd'hui, le MTQ s'assure de maintenir un dialogue constant avec les citoyens et ses partenaires. De ce fait, en 2015, 16 séances d'information publiques ont été réalisées, incluant les rencontres des comités de bon voisinage du Sud-Ouest et de NDG-Westmount qui ont lieu en continu aux six à huit semaines. Des consultations publiques sont aussi à venir en 2016, en lien avec différentes conditions du Décret environnemental.

Une attention particulière est aussi portée à l'environnement dans le cadre du projet. Le MTQ et ses partenaires mettent tous les efforts afin de diminuer les nuisances sur la population riveraine, que ce soit en termes de bruit ou de poussière. Au terme du projet, ce sont plus de 218 000 m<sup>2</sup> de nouveaux espaces verts, dont 97 000 m<sup>2</sup> au pied de la falaise Saint-Jacques, qui contribueront à améliorer le paysage urbain et la qualité de vie.

Pour conclure, je tiens à souligner à nouveau la nécessité de terminer le projet Turcot dans les délais établis. Il est donc primordial que l'ensemble des partenaires de cet important projet continue à travailler en étroite collaboration afin de poursuivre la réalisation de ce projet vital pour le transport et le développement socioéconomique de la région.

M<sup>me</sup> Liz Baker

4

Nous espérons que les renseignements fournis lors de la visite du chantier en octobre dernier par vos représentants et ceux décrits dans la présente lettre permettront de donner l'aval au projet de déplacement des voies ferrées. Nous vous assurons de notre entière collaboration.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La sous-ministre



Dominique Savoie